

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du **03 MAI 2024**

**fixant la composition de la commission de sélection constituée en vue des recrutements sans concours d'agents de constatation des douanes de la branche de la surveillance pour des emplois d'agent de brigade des douanes ouverts au titre de l'année 2024 dans la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne – Franche-Comté – Centre - Val de Loire (Direction régionale de Bourgogne, direction régionale de Centre -Val de Loire et direction régionale de Franche-Comté)**

Le directeur général des douanes et droits indirects,

- VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 326-1 ;
- VU le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixant le statut particulier des corps des agents de constatation des douanes, notamment ses articles 4 et 5 ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, notamment ses articles 3-1 à 3-5 ;
- VU l'arrêté du 29 mars 2024 autorisant l'ouverture de recrutements sans concours d'agents de constatation des douanes de la branche de la surveillance au titre de l'année 2024,

**A R R Ê T E :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Géraud PATE, directeur des services douaniers de 2<sup>e</sup> classe, chef du pôle des ressources humaines de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne – Franche-Comté – Centre - Val de Loire, est nommé président de la commission de sélection constituée en vue des recrutements sans concours d'agents de constatation des douanes de la branche de la surveillance pour des emplois d'agent de brigade des douanes ouverts au titre de l'année 2024 dans la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne – Franche-Comté – Centre-Val de Loire.

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Pascale PAINEAU, nommée à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de sélection :

Mme ANDRE	Marie-Anne	Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (direction interrégionale des services pénitentiaires, ministère de la justice)
Mme CHERIF	Kenza	Inspectrice (DGDDI)
Mme PAINEAU	Pascale	Inspectrice régionale de 2 <sup>e</sup> classe (DGDDI)
M. WEBER	Jean-Yves	Inspecteur (DGDDI)

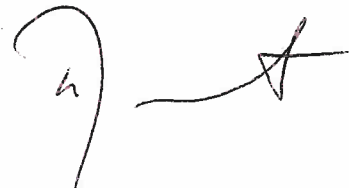
Article 3 : En cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs membres de la commission de sélection, il pourra être fait appel à l'un ou à plusieurs membres suppléants désignés ci-après :

Mme JOBELIN	Sandrine	Cheffe de l'unité recrutement formation et qualification (direction interrégionale des services pénitentiaires, ministère de la justice)
M. VAUCHEZ	Jean-Marc	Contrôleur principal (DGDDI)

Fait le **03 MAI 2024**

Le directeur général des douanes  
et droits indirects,

*Et par délégation,*  
L'inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe,  
Adjoint au chef du bureau RH2,



Sébastien ROUMEAU